

REGLEMENT PARTICULIER ENDURANCE DES ABEILLES KID 2024

OUVERTURE :

L'endurance des abeilles kid se déroulera le samedi **30 MARS 2024**

Toute personne physique ou morale qui organise ou qui prend part à ces compétitions est censée connaître le présent règlement.

Elle s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

Aucune clause de règlement particulier de l'épreuve ne peut être contraire au présent règlement.

L'endurance des abeilles kid 2024 est ouverte aux pilotes ayant une licence NJ, NCO, LJA.

<u>Nom de la categorie</u>	<u>Age</u>	<u>description</u>	<u>cylindrée</u>	<u>licences</u>
<u>POUSSINS</u>	7/11 ANS	7 ans la veille de l'épreuve ne pas avoir 12 ans au 1 ^{er} janvier	65cc 2T	LJA NJ1 NJ2 NJ3
<u>BENJAMINS</u>	9/10 ANS	9ans la veille de l'épreuve ne pas avoir 11 ans au 1 ^{er} janvier	85cc 2T à 90cc 2T	LJA NJ2 NJ3
<u>MINIMES</u>	11/12 ANS	11 ans la veille de l'épreuve ne pas avoir 13 ans au 1 ^{er} janvier	85cc 2T à 90cc 2T 150cc 4T Max	NJ3 NJ3C LJA
<u>CADETS</u>	13/ 15 ANS	13 ans la veille de l'épreuve ne pas avoir 16 ans au 1 ^{er} janvier	85cc 2T à 125cc 2T 150cc 4T Max	NJ3C NCO LJA

L'endurance des Abeilles kid se dispute obligatoirement en **DUO** pour l'ensemble des participants, les épreuves se dérouleront ainsi :

- **KIDS 1 (Equipe de 2 Poussins ou Equipe de 2 Benjamins) : 2 COURSES DE 40 MIN (20 min de roulage maximum consécutif par pilote par course)**
- **KIDS 2 (Equipe de 2 Minimes ou Equipe de 2 Cadets) : 2 COURSES DE 1h30 (45 min de roulage maximum consécutif par pilote par course)**

Des points seront attribués à la fin de chaque course et additionnés à la fin des 2 courses pour désigner les vainqueurs.

Les points sont attribués aux 20 premiers pilotes de chaque catégorie selon le barème suivants : 30,25 ,22,20,18,16,14,13,12,11,10,9,8,7,6,5,4,3,2,1

RECOMPENSES :

Des récompenses seront décernées aux 5 premiers pilotes des catégories suivantes :
Poussins, benjamins, Minimes, Cadets, Féminines toutes catégories

IMPORTANT :

Pour être classés dans une catégorie, les pilotes d'un même équipage doivent appartenir à la même catégorie à savoir poussins, benjamins, minimes, cadets.

Pour les pilotes licenciés annuels dans la Ligue Motocycliste Régionale de Provence cette épreuve comptera pour un trophée annuel (endurance tt /enduro kid's) mis en place par la Commission d'enduro (modalités dans le règlement du Trophée).

Pour marquer des points pour ce trophée, les 2 pilotes de l'équipage doivent être licenciés en Provence.

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES.

Contrôle administratif :

Les pilotes devront présenter :

- Leur confirmation d'engagement
- **une pièce d'identité**
- Leur Licence Valide

Les contrôles administratifs et techniques se dérouleront le samedi matin de 7H à 9H

il est possible d'organiser les équipages avec :

- 1 ou 2 motos pour 2 pilotes

Contrôle technique:

Les organisateurs ainsi que les commissaires techniques imposeront des numéros lisibles, conformes et bien faits.

Attention en cas de numéro non-conforme ou non lisible, le départ sera refusé.

Ils fourniront les brassards de la commission ou tout autre moyen de contrôle

Les plaques à numéros devront être conformes et les numéros lisibles de dimension normalisée et de couleurs normalisées ; le pilote est libre du choix de la couleur de son fond de plaque en restant dans les normes ci-dessous :

Plaque jaune : numéros noirs

Plaque rouge : numéros blancs

Plaque verte : numéros blancs

Plaque noire : numéros blancs

Plaque blanche : numéros noirs

Plaque bleue : numéros blancs

Les machines présentées doivent être conformes aux règles techniques générales de l'endurance tout terrain.

Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux sera arrêtée (drapeau noir + N°). L'échappement devra être remis en état de marche. En cas de réparation impossible, la machine ne sera plus autorisée à continuer la course.

Il ne doit pas y avoir de béquille sur la moto.

Le carter de chaîne recouvrant le pignon de sortie de boîte est obligatoire.

Un contrôle du niveau sonore est effectué (se référer à l'article 7 des Règles techniques générales de l'enduro)

Pour les 85cc, le niveau sonore ne doit pas dépasser 111db en début de course et 112 db en fin de course.

La protection de barre de guidon ou de pontet est obligatoire.

Arrêt moteur au guidon.

Les leviers ne doivent pas être cassés.

Embout des poignées et du guidon obligatoires

PROTECTION PILOTES :

Les pilotes doivent être équipés :

- d'une paire de bottes de moto en cuir ou en matériaux synthétiques (homologuées)
- d'une paire de gants en cuir ou matière équivalente
- d'un pantalon renforcé
- d'un vêtement en matière résistante qui couvre les bras.

Tout pilotes présentant un équipement non conforme sera refusé par le directeur de course.

Les casques et protections dorsale et pectorales des pilotes doivent être adaptés à la morphologie du pilote et en conformité avec l'article 2 des règles générales de l'enduro.

Conformément au règlement national, les caméras sont interdites au guidon et sur le plastron.

Pour des raisons de droit à l'image, le club se réserve le droit d'interdire les caméras.

Attention les « tear off » (écrans jetables) sont interdits.

IMPORTANT :

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque équipage devra être muni d'un extincteur classe B de minimum 2 Kg (à présenter lors du contrôle technique) pour leur stand. Chaque stand devra être équipé d'un tapis environnemental pour chaque moto et se verra appliquer une pénalité de 5 minutes.

ENGAGEMENTS :

Les droits d'engagements sont fixés à **80 €** par équipage.

La date de clôture des engagements est prévue 10 jours avant l'épreuve, passé ce délai les engagements seront majorés de 15 euros. Clôture des engagements sur engage-sports le jeudi soir avant l'épreuve.

ATTENTION

Engagement en ligne **OBLIGATOIRE** sur le site Internet www.ffm.engage-sports.com (c'est au pilote de s'assurer que l'inscription est bien validée)

Une caution de 200 euros par chèque pour le chronométrage par transpondeur sera demandée et restituée le soir.

Tout licencié à la journée (licence 1 épreuve) devra fournir un certificat médical d'aptitude à la compétition motocycliste de **moins d'un an** ainsi qu'une pièce d'identité. LA LICENCE « 1 MANIFESTATION » EST TELECHARGEABLE SUR LE SITE www.ffmto.org.

CIRCUIT :

25 équipages au maximum sont admis au Kilomètre,

Le relief ne doit pas être trop accidenté.

La piste devra prétendre ressembler à un parcours d'enduro naturel. (Les obstacles tels que troncs d'arbre, buses béton et pneus sont interdits).

La totalité du circuit doit être banderolée.

Les circuits de Cross non modifiés dans leur tracé d'origine ne sont pas autorisés (table et double sauts sont interdits).

Un tour de reconnaissance du circuit par pilote est obligatoire.

La chicane devant le poste de chronométrage doit être approuvée par le Directeur de Course et déboucher directement sur une ligne droite.

Les parcs de ravitaillement, seront sans véhicule d'assistance, les véhicules seront stationnés sur le parc pilote.

Il est recommandé de placer le speaker près du poste de chronométrage.

TRANSPONDEURS

L'organisateur devra prévoir l'utilisation des transpondeurs, et à ce titre le passage de la boucle lors de la conception de la piste au niveau de la ligne d'arrivée et du poste de chronométrage.

Tous les pilotes déposeront au début de l'épreuve un chèque de caution de 200 € pour les transpondeurs, à l'ordre de la LMRP, qui leur sera restitué à la fin de l'épreuve.

En cas de non-restitution du transpondeur le soir de l'épreuve, le pilote aura jusqu'au mercredi soir pour le ré-expédier à la responsable des transpondeurs :

Mme Nathalie STEBIG
Le clos de Lattre – Bât 18
75 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
83170 Brignoles
manine8350@gmail.com - 06 26 72 17 45

DEPART :

La première vague comprend 99 pilotes maximum.

Elle sera constituée par les pilotes ayant des licences NJ ou NCO

L'ordre de départ et les numéros de courses seront attribués par ordre d'arrivée des engagements

Si le nombre est supérieur à 100, une deuxième vague sera constituée en fonction de la date d'engagement.

Les pilotes « licence 1 épreuve » partiront en deuxième vague.

Le départ pour cette ligne est donné Style "24 heures du Mans".

La moto sera maintenue par un piquet en bois fourni par l'organisateur, **personne ne devra se tenir derrière la moto.**

Le signal est donné par le Directeur de Course au moyen du drapeau tricolore.

Les départs suivants se font par vagues successives.

Le signal de départ est donné pour chaque vague par le Directeur de Course au moyen des drapeaux vert et rouge.

SANCTIONS et PENALITES :

1 passage par les stands au bout de 20 min maximum pour les poussins, benjamins et 45 min pour les minimes, cadets est obligatoire, sinon une pénalité de 5 minutes sera appliquée.

Tout pilote surpris à couper le circuit ou une banderole sans revenir au point initial, se verra disqualifié de l'épreuve.

Les infractions de course retenues par le Directeur de Course ne seront que celles constatées par lui-même ou les commissaires officiels et non par les pilotes.

ATTENTION : LE RAVITAILLEMENT DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT EFFECTUE DANS LE PARC PREVU A CET EFFET ET SUR UN TAPIS ENVIRONNEMENTAL.

Si une moto est immobilisée sur le circuit, le concurrent doit lui-même revenir à pied, signaler son numéro au directeur de course ou à la cabine de pointage et montrer son brassard, l'équipage pourra alors poursuivre la course mais se verra infliger 1 tour de pénalité.

Si par contre le concurrent essaye de frauder ou de faire ramener la moto par une tierce personne, l'équipage en panne sera exclu de la course (de même si le brassard est ramené par un autre concurrent au deuxième équipier).

Tout départ anticipé ou toute infraction au règlement et aux directives de la Direction de Course seront sanctionnés d'un « Stop and Go » de 1 minute.

Devant le mauvais comportement, de plus en plus fréquent de certains pilotes et accompagnateurs à l'égard des officiels et des bénévoles des épreuves, tout manquement au code sportif sera sanctionné par le Jury de la course.

Toute vitesse excessive dans le parc coureur sera sanctionnée d'un stop and go d'une minute.

LITIGES :

Tout litige doit être réglé sur place par le Jury, le Délégué sera de droit Président du Jury.

CONTROLES ET FIN DE COURSE :

La course est considérée comme achevée et l'abaissement du drapeau à damier se fera sur l'équipage classé en tête une fois les 40 mns (1H30) écoulés.

Pour être classé le pilote doit avoir effectué 50% de la distance réalisée par le premier de sa catégorie et avoir franchi la ligne d'arrivée pour que son classement soit validé.

Le classement général de la journée se fera sur l'ensemble des 2 COURSES

Dès l'arrivée, les cinq premières machines pourront faire l'objet d'un contrôle technique.

Le classement sera établi en fonction du nombre de tours effectués et du temps réalisé par chaque équipage.

Attention, la sortie du parc d'assistance (ou des stands) sera fermée dès le baisser du drapeau à damiers.

Il est possible que, pour des raisons de Sécurité ou d'intempéries, le jour même de l'épreuve, le Jury et le Directeur de Course décident de raccourcir ou de modifier le circuit ou le temps imparti.

OFFICIELS :

- 1°) Un Directeur de Course sera désigné par le club organisateur, il devra être titulaire d'une licence d'Officiel Directeur de Course du 1° Degré spécialité Endurance Tout Terrain de la LRMP.
- 2°) Deux (2) O.C.S ou O.D.C titulaire 1° degré Endurance T.T seront désignés par le club organisateur.
- 3°) Un commissaire technique sera désigné par la commission et devra être aidé dans sa tâche par au moins deux personnes du club organisateur.
- 4°) Les Chronométrateurs Officiels chargés d'assurer le classement seront validés par la commission Enduro- Endurance Tout Terrain de la LRMP.

RECLAMATIONS :

Les réclamations doivent être déposées dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats et remises au Directeur de Course accompagnées d'un chèque de 75 € (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives au Classement). Cette somme sera remboursée si la réclamation s'avère justifiée.

S'il s'agit d'un démontage moteur la caution est de 75 € pour un moteur 2 Temps et de 150 € pour un moteur 4 Temps. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou sera attribuée au pilote qui aura démonté sa machine si la conformité est avérée.

RECAPITULATIF DES SANCTIONS

VERIFICATIONS TECHNIQUES	
Machine non conforme :	
Avant l'épreuve	refusée au départ
Pendant l'épreuve, refus de remise en état	1 ^{er} avertissement : 1 tour
	2 ^{ème} avertissement : disqualification
Non présentation de l'extincteur	refusée au départ
PARC FERME	
Effectuer quoi que ce soit en relation avec le motocycle	disqualification
PISTE	
Couper volontairement le circuit balisé	disqualification
Prendre la piste en sens inverse, y compris dans les stands	disqualification
DEPART	
Machine mise en route par une personne autre que le pilote	1 tour
Démarrage à la poussette avant le signal du Directeur de course	1 tour
STANDS	
Non-respect de la vitesse réduite dans le couloir de décélération :	1 ^{ère} infraction : avertissement
	2 ^{ème} infraction : 1 tour
	3 ^{ème} infraction disqualification
Fumer	disqualification
ASSISTANCE DANS LES STANDS	
Assistance contraire au règlement :	1 ^{ère} infraction : 1 minute
	2 ^{ème} infraction : 1 tour
RAVITAILLEMENT	
En dehors des stands :	disqualification
Moteur en marche	disqualification
REPARATIONS	
Contraires au règlement	1 ^{ère} infraction : 1 tour
	2 ^{ème} infraction : disqualification
REGLES ENVIRONNEMENTALES	
Non utilisation du tapis environnemental	1 tour